



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Direction régionale
des affaires culturelles

**Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques
du couvent des Capucins,
44, avenue Jean Jaurès et rue Bernard Rey,
à SAINT-AMAND-MONTROND (Cher)**

**Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le livre VI, titres I et II, du code du patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté du 17 novembre 1987 portant inscription de l'église Saint-Roch, ancienne chapelle de l'ancien couvent des Capucins de SAINT-AMAND-MONTROND (Cher), dépendant de l'Hôpital, sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques,

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 20 mars 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que le couvent des Capucins fondé en 1621, à Saint-Amand, présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation compte tenu de son lien avec le château de Montrond et le mécénat des princes de Condé, de sa représentativité parmi les monastères provinciaux de l'ordre en raison de sa simplicité de plan et d'exécution, de sa cohérence interne, au-delà de l'église du couvent, devenue église Saint-Roch, qui a seule été prise en compte à ce jour, enfin, de la rareté, dans l'actuelle région Centre-Val de Loire, des maisons de Capucins fondées aux XVIe et XVIIe siècles et conservées dans leur intégralité,

Arrête :

Article 1^{er}. Est inscrit au titre des monuments historiques, en totalité, le couvent des Capucins, tel que représenté sur le plan annexé au présent arrêté et situé 44, avenue Jean Jaurès et rue Bernard Rey, à SAINT-AMAND-MONTROND (Cher), figurant au cadastre section BO, sur les parcelles numéros 243 et 244, rue Bernard Rey, et 249, 44 avenue Jean Jaurès, d'une contenance respective de 8 a 13 ca, 65 ca et 20 a 55 ca.

La parcelle BO 243 appartient à la COMMUNE de SAINT-AMAND-MONTROND (Cher), 2, rue

Philibert Audebrand, 18200, SAINT-AMAND-MONTROND, identifiée au répertoire SIRENE de l'INSEE sous le numéro 211 801 972, par acte administratif passé le 22 juillet 1988, publié au Service de la Publicité Foncière de SAINT-AMAND-MONTROND (Cher), le 12 octobre 1988, volume 1952 N°46.

La parcelle BO 244 appartient au CENTRE HOSPITALIER de SAINT-AMAND-MONTROND (Cher), établissement public hospitalier, identifié au répertoire SIRENE de l'INSEE sous le numéro 261 800 189, créé le 1^{er} janvier 1978 et dont le siège est 44, avenue Jean Jaurès, à SAINT-AMAND-MONTROND (Cher). Cet établissement en est propriétaire par acte passé devant Maître Patrice TOURAINE, notaire à SAINT-AMAND-MONTROND (Cher), le 07 juin (et le 03 mai) 2004, publié au Service de la Publicité Foncière de SAINT-AMAND-MONTROND (Cher), le 22 juin 2004, volume 2004 P N°1886.

La parcelle BO 249 appartient à la COMMUNE de SAINT-AMAND-MONTROND (Cher), par acte passé devant Maître Patrice TOURAINE, notaire à SAINT-AMAND-MONTROND (Cher), le 29 novembre 2007, publié au Service de la Publicité Foncière de SAINT-AMAND-MONTROND (Cher), le 07 décembre 2007, volume 2007 P N°3595.

Article 2. Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 17 novembre 1987 susvisé.

Article 3. Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 4. Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au Centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à ORLEANS, le 08 OCT. 2010

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire

Jean-Marc FALCONE

Département :
CHER

Commune :
SAINT AMAND MONTROND

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Bourges
Centre administratif Condé 2 rue Victor
Hugo 18000
18000 BOURGES
tél. 02.48.27.18.30 - fax 02.48.65.54.19
cdif bourges@dgfip.finances.gouv.fr

Section : BO
Feuille : 000 BO 01

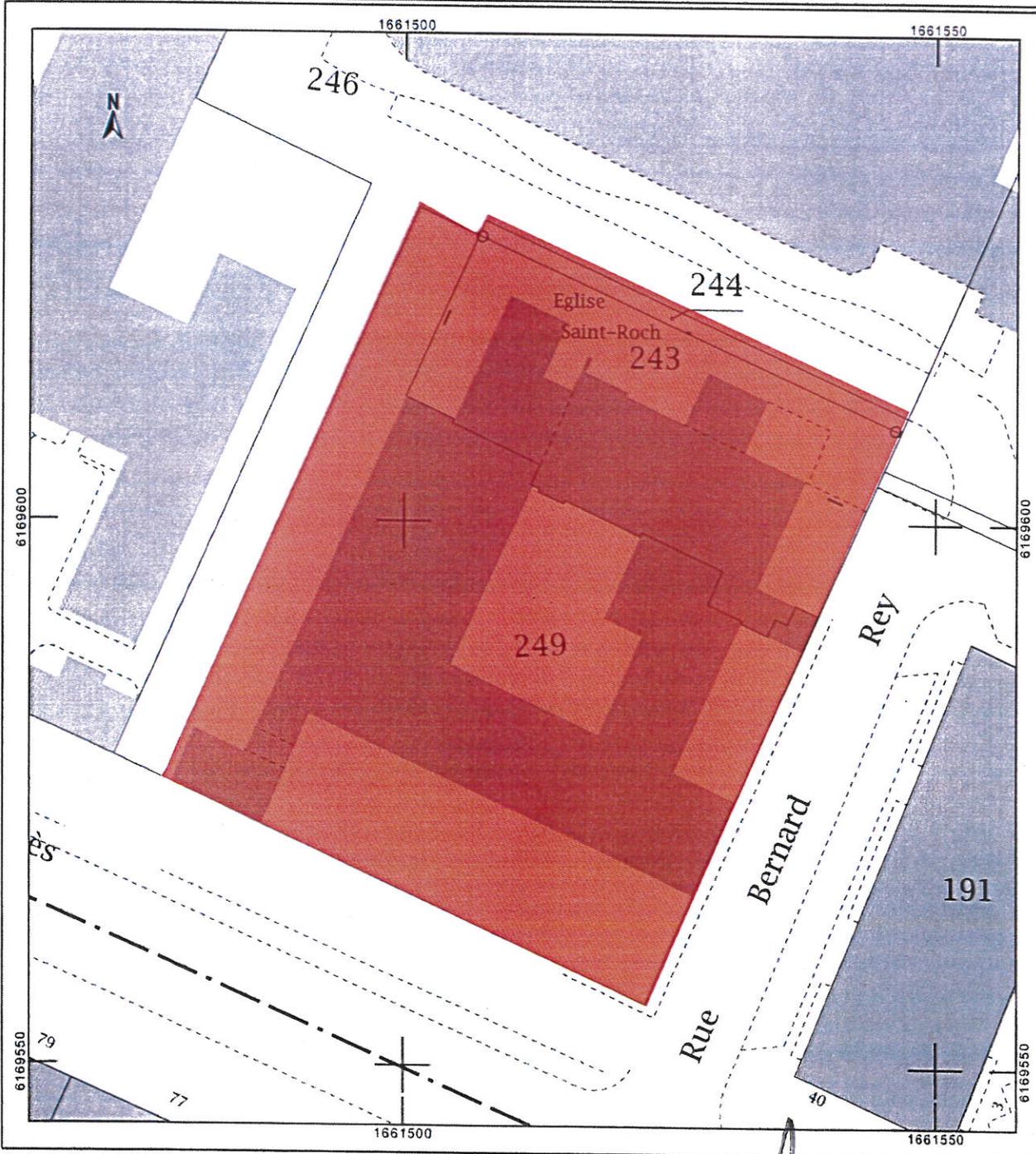
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 01/08/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est dé livré par :

cadastre.gouv.fr



Plan annexé à l'arrêté du
portant inscription au titre des monuments historiques du couvent des Capucins.

Le Préfet

Orléans, le 08 OCT. 2018

Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire

Jean-Marc FALCONE